



Les Fins Gourmets

Grand'Place
46260 LIMOGNE EN QUERCY
Tel 1 : 0565247633
Email : contact@les-fins-gourmets.com

Facture

N° : 231989
Date : 30/06/2025
N° client : C000059

Réf. : Réf. aux BDL00006665 BDL00006706 BDL00006739 BDL00006826

Libellé	Qté	Unité	PU TTC	Rem.	TVA	TTC
Bon de livraison N°BDL00006665 du 03/06/2025						
Tomette 350g	3,00	Pièce	4,41 €	0,00%	5,50%	13,23 €
Aligot Mamée 600g Aligot fermier	11,00	Pièce	6,38 €	0,00%	5,50%	70,21 €
Truffade de la Roselle 650g	1,00	Pièce	6,40 €	0,00%	5,50%	6,40 €
Crémallou caissette individuelle environ 190g l'unité	7,00	Pièce	4,07 €	0,00%	5,50%	28,51 €
Sous-total bon de livraison						118,35 €
Bon de livraison N°BDL00006706 du 10/06/2025						
Tomette 350g	7,00	Pièce	4,41 €	0,00%	5,50%	30,87 €
Aligot Mamée 600g Aligot fermier	11,00	Pièce	6,38 €	0,00%	5,50%	70,21 €
Crémallou caissette individuelle environ 190g l'unité	3,00	Pièce	4,07 €	0,00%	5,50%	12,22 €
Sous-total bon de livraison						113,30 €
Bon de livraison N°BDL00006739 du 17/06/2025						
Tomette 350g	6,00	Pièce	4,41 €	0,00%	5,50%	26,46 €
Aligot Mamée 600g Aligot fermier	12,00	Pièce	6,38 €	0,00%	5,50%	76,59 €
Truffade de la Roselle 650g	2,00	Pièce	6,40 €	0,00%	5,50%	12,81 €
Crémallou caissette individuelle environ 190g l'unité	3,00	Pièce	4,07 €	0,00%	5,50%	12,22 €
Sous-total bon de livraison						128,08 €

Libellé	Qté	Unité	PU TTC	Rem.	TVA	TTC
Bon de livraison N°BDL00006826 du 24/06/2025						
Truffade de la Roselle 650g	3,00	Pièce	6,40 €	0,00%	5,50%	19,21 €
Crémallou caissette individuelle environ 190g l'unité	2,00	Pièce	4,07 €	0,00%	5,50%	8,14 €
Aligot Mamée 600g Aligot fermier	10,00	Pièce	6,38 €	0,00%	5,50%	63,83 €
Sous-total bon de livraison						91,18 €

Adresse principale : Grand'Place 46260 LIMOGNE EN QUERCY FRANCE

Détail de la TVA				Total HT	427,40 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	23,51 €
Réduite	427,40 €	5,50%	23,51 €	Total TTC	450,91 €
Règlement	Virement				
Echéance(s)	450,91 € au 30/07/2025				

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).